



Contrefaçon de bottes achetées sur e bay

Par Visiteur

J'ai acheté des bottes de la marque "UGG" sur ebay, je ne les ai jamais reçu, j'ai donc ouvert un litige pour marchandises non reçu, quelque temps plus je reçois une lettre recommandé d'une firme "GEVERS", me réclamant la somme de 200 ? à titre d'amende pour contrefaçon et reconnaissance de la confiscation des bottes par la douane. Ebay me dit de payer parce qu'il me rembourse le montant de l'achat des bottes. Mais je trouve que je suis victime de l'escroquerie et non pas auteur. Que me conseillez-vous.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Que me conseillez-vous.

Est ce que cette amende a été établie par les services douaniers?

Avez vous reçu une confirmation de la part des services Ebay d'un remboursement?

Cordialement

Par Visiteur

Non, l'amende vient d'une société GEVERS, qui défend les droits et les propriétés intellectuels.

Non je n'ai pas eu confirmation de mon remboursement concernant mon paiement pour ces bottes. Et j'ai regardé dans mon compte paypal , il n'y a rien non plus.

Par Visiteur

Monsieur,

Dans le cadre d'une contrefaçon, l'amende si amende il y a est à régler auprès des services douaniers et non d'une société.

Par ailleurs, malheureusement en principe le produit ne vous est pas remboursé sauf si Ebay vous le confirme.

Cordialement

Par Visiteur

Non, j'ai vérifié mon paypal, j'ai reçu le remboursement de mon achat, et eux me disent de payer l'amende, malgré qu'ils ont un service spécial contre la malfaçon. Ils ont juste retiré ce vendeur de leur site.

Par Visiteur

Monsieur,

Etant donné qu'il n'est pas prouvé que vous avez acheté ce produit en toute connaissance de cause, je ne comprends pas pourquoi vous seriez redevable d'une quelconque amende.

Sur quel fondement juridique s'appuie cette société pour vous réclamer cette somme?

cordialement

Par Visiteur

Merci pour vos réponses.

Je leur ai envoyé un message, leur disant que j'étais victime et non coupable de cette malçon, ils m'ont répondu de payer plus que 50 ? pour la destruction de la marchandise et pour qu'il ne me poursuive pas en justice. Et que je peux réclamer cette somme au service paypal.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous savez même les 50 euros, vous n'êtes pas dans l'obligation de les régler assurez vous avant de payer que ebay vous rembourse.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre aide

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
J'espère que cette situation va s'arranger au plus vite.

Très cordialement

Par Bohbohbbb

Bonjour,

J'ai également reçu un courrier de Gevers qui me demande de payer 200? pour indemniser leur client « Ugg » suite à l'achat d'une paire que je n'ai jamais reçu car je ne connaissais pas ce site. Je ne compte pas les payer surtout que leur e-mail (contrairement à leur courrier qui je l'avoue m'a fait peur) ne fait pas du tout professionnel. Pouvez-vous me dire comment s'est terminée votre affaire svp ?

Par Rambotte

Les participants à cette discussion qui date de 2014 ont tous pour pseudo "Visiteur", ce qui doit signifier qu'ils ont dû quitter le forum depuis, leur pseudo étant automatiquement transformé en "Visiteur" dans les discussions auxquels ils ont participé.

Par Fructidor

Pinneapple, je remonte ce sujet pour vous .